

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2025-12/54C

Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MONTESCOT POUR LA MISE AUX NORMES ET REMISE EN ÉTAT DU SEUL COMMERCE DU VILLAGE.

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	31
En exercice :	37	Contre :	0
Présents :	28	Abstention :	0

Présents :

Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDELINE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Suzanne SICARD, Louis SALA, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU

Nathalie PINEAU donne pouvoir à Dominique ANDRAULT
Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Marie-Claude PADROS, Manon SABARDEIL, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance

Thierry LOPEZ

Date de convocation :

26 novembre 2025

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5214-16-V ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Montescot en date du 1^{er} décembre 2025 ;

Considérant que la commune de Montescot a pour projet la mise aux normes et la remise en état du seul commerce du village, dont le montant est de 42 880,67 € ;

Considérant que la commune de Montescot sollicite la Communauté de communes pour l'obtention d'un fonds de concours à hauteur de 21 440,33€ ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessous :

Mise aux normes et aménagement du bar	42 880,67 €
Fonds de concours de la Communauté de communes Sud Roussillon	21 440,33 €
Autofinancement communal	21 440,34€
Total	42 880,67 €

EN CONSÉQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES PRESENTS,

↳ **DÉCIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune de Montescot en vue de participer au financement de la mise aux normes et la remise en état du seul commerce du village, à hauteur de 21 440,33 € ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à cette demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

